



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “



BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

IV^{ème} trimestre 2020

AVRIL 2021

B.P 3465 BUJUMBURA II Tél : (+257)22 28 21 32 Webmail : obr.direction@obr.gov.bi - Web site : www.obr.bi





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi	7
I.2. Système d'enregistrement	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités	8
I.4. Classification des produits	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux	8
I.6. Limites	8
CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	9
II.2. Statistiques des exportations	10
II.3. Statistiques des importations	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement	16
II.5. Marché d'approvisionnement du pays	17
CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	20
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique	20
III.2. Politique de facilitation du commerce	26
CHAPITRE IV : AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR	30
IV.1. Immatriculations des contribuables	30
IV.2. Immatriculations des véhicules	30
IV.3. Collecte des recettes	31
ANNEXES	32



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays au 4 ^{ème} trimestre (millions de BIF)	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au 4 ^{ème} trimestre 2020 vs 2019 (en millions BIF)	11
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au 4 ^{ème} trimestre 2020(en millions BIF)	14
Tableau 3 : Valeurs des importations au 4 ^{ème} trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)	12
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au 4 ^{ème} trimestre (en millions de BIF)	15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)	20
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)	21
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 4 ^{ème} trimestre 2020 et 2019 (millions de BIF)	21
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)	22
Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)	23
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)	23
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF)	24
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF)	24
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF)	25
Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de l'UE (en millions de BIF)	26
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au 4 ^{ème} trimestre 2020 (en millions BIF) —	27
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au 4 ^{ème} trimestre 2020 (en millions BIF)	28
Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au 4 ^{ème} trimestre 2020	29
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 4 ^{ème} trimestre 2020	30
Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes	30
Tableau 21 : Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au 4 ^{ème} trimestre 2020	30
Tableau 22 : Performance de la collecte des recettes au 4 ^{ème} trimestre (En milliards BIF)	31
Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au 4 ^{ème} trimestre 2020 (en milliards BIF)	31

2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 4 ^{ème} trimestre 2020 versus 2019	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 4 ^{ème} trimestre 2020 et 2019	16
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 4 ^{ème} trimestre 2020 et 2019	17
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays	18
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au 4 ^{ème} trimestre 2020 vs 2019	19



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T4_ 2019	: Quatrième trimestre 2019
T4_ 2020	: Quatrième trimestre 2020
UE	: Union Européenne



AVANT PROPOS

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information aux différents utilisateurs de données. Ce document est appelé « **Bulletin trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes** ».

Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution des clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Les données présentées dans ce bulletin montrent que la valeur des importations au cours du quatrième trimestre 2020 s'élève à 420 487,1 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 82 548,6 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de - 337 938,53 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 19,6%. Par ailleurs, 5 358 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 2 933 assujettis aux différents impôts et taxes. De plus, pour la même période, 4 186 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus immatriculées aux taux de 46,1% et 27,8% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 104,50% tandis que la croissance par rapport à la même période de 2019 est de 6,75%.

LE COMMISSAIRE GENERAL
Pacifique MUNYESHONGORE

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le quatrième trimestre 2020.

Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, l'immatriculation des contribuables et des véhicules et les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- ✓ Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ Les échanges commerciaux avec le reste du monde et ;
- ✓ L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- ✓ Les autres statistiques de l'OBR



CHAPITRE I

CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin trimestriel des statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010»

développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais

D'autres ouvrages et documents aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « *importation* » ou la sortie « *exportation* » augmentent ou diminuent le stock des res-

sources matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivant :

► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) ;

- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et les entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franchises (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030) .

1.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

1.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) version 2017 et la Nomenclature de Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature du Système Harmonisée (SH), pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

1.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car

le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB.

1.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

talières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



CHAPITRE II

ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et en fin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises

➤ Les exportations du Burundi ont augmenté de 23,8% au quatrième trimestre 2020 base 2019.

Au quatrième trimestre 2020, les exportations ont augmenté de 23,8% par rapport à la même période de 2019, passant de 66 700,3 millions BIF à 82 548,6 millions BIF.

➤ Les importations ont diminué de 3,6% au quatrième trimestre 2020 base 2019.

Les importations du pays ont diminué de 3,6% au cours de la période sous analyse passant de 436 205,7 millions BIF en 2019 à 420 487,1 millions BIF en 2020.

II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

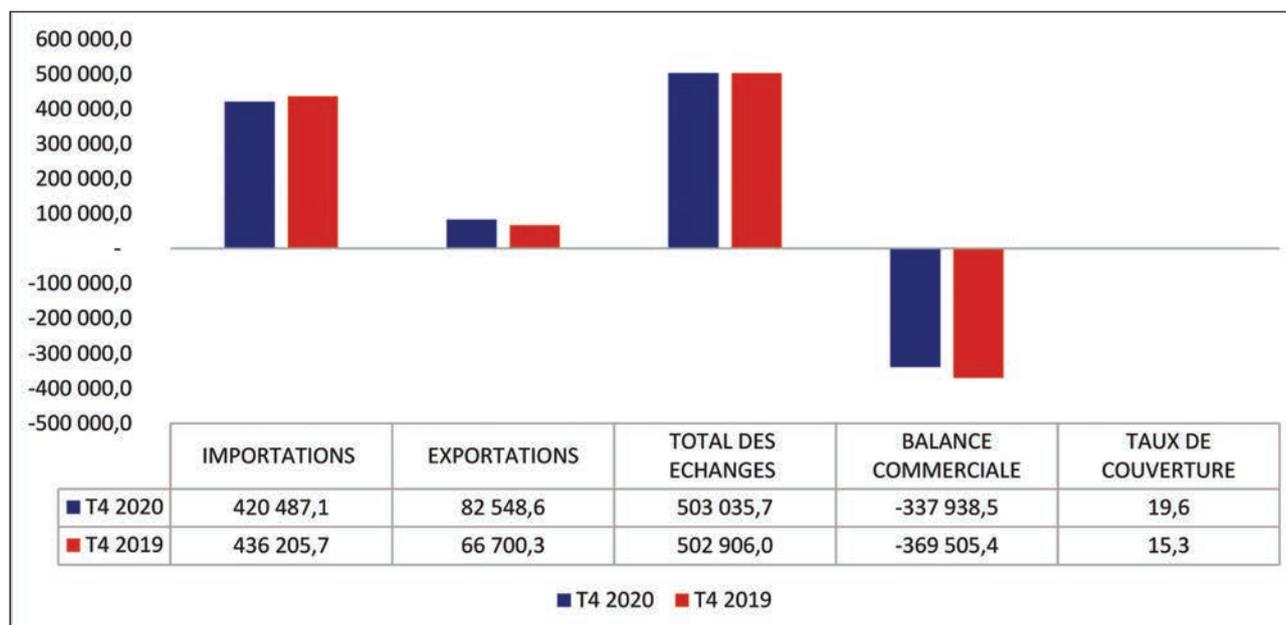
• Bien que les exportations ont augmenté et les importations diminué, les termes de la balance commerciale restent déficitaires. En effet, la bal-

ance commerciale au quatrième trimestre 2020 accuse un déficit de 337 938,5 millions BIF. Par rapport à la même période de 2019, il s'est amélioré de 8,5% ;

- Les échanges commerciaux ont légèrement augmenté de 0,03% par rapport à la même période de 2019 ;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de 4,3 points au quatrième trimestre 2020, passant de 15,3% en 2019 à 19,6% en 2020.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 4^{ème} trimestre 2020 versus 2019



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux, c'est-à-dire les exportations sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au quatrième

trimestre 2020 se répartit en exportations définitives des produits domestiques pour une valeur de 74 658,1 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 3 444,4 millions de BIF et 4 446,1 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2019, les exportations définitives des produits locaux et les exportations temporaires et les réexportations ont respectivement augmenté de 18,0% ; de 7 239,7% et de 30 ;9% passant de 59 820,4 millions BIF à 63 799,2 millions BIF ; de 46,9 millions BIF à 3 444,4 millions BIF et de 3397 ;4 millions de BIF à 4 446 ;1 millions de BIF comme le montre le tableau 1.



Tableau 1 : Exportations du pays au quatrième trimestre (millions de BIF)

Type flux		Regime	Nom flux	T4 2020	T4 2019	Variation
Exportations définitives des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	63 799,2	59 820,4	6,7
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	10 858,9	3 435,6	216,1
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				74 658,1	63 256,0	18,0
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	3 444,4	46,9	7 239,7
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé			
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				3 444,4	46,9	7 239,7
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	632,6	115,2	448,9
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	54,8	218,7	-74,9
		3070	Réexportation en suite d'entrepôt privé			
		3071	Réexportation en suite d'entrepôt public	1,5	41,9	-96,4
		3073	Réexportation en suite d'entrepôt spécial			
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 782,2	2 389,6	16,4
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	975,0	632,0	54,3
TOTAL DES REEXPORTATIONS				4 446,1	3 397,4	30,9

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du quatrième trimestre 2020.

- ✓ **Plus de 85% de la valeur des exportations sont dominés par 3 produits.**

Les exportations du Burundi au quatrième trimestre 2020 sont essentiellement dominées par le café, le Thé, les produits laminés, les minerais, la farine de blé, les bières de malte qui totalisent à eux seuls 85,6% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions sont : le café (47,1%), le thé (11,9%),

les produits laminés (10,3%) ; les minerais dits de 3Ts (6,2%) ; la farine de blé (5,7%), les bières de malt (4,3%).

- ✓ **Augmentation de la valeur des produits locaux exportés entre les 2 périodes**

Comparativement à la même période de 2019, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 18,0%. Cela est principalement expliqué par l'augmentation de la vente du café au cours de la période.

Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au quatrième trimestre 2020 vs 2019 (en millions BIF)

HS4	HS DESCRIPTION	T4 2020		T4 2019		Variation
		Valeur	%	Valeur	%	
0901	Café	35 174,1	47,1	18 497,6	29,2	90,2
0902	Thé	8 906,6	11,9	9 033,8	14,3	-1,4
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	7 707,0	10,3		-	
2615	Minerais dits de 3Ts	4 664,0	6,2	6 767,3	10,7	-31,1
1101	Farine de blé	4 260,3	5,7	5 400,7	8,5	-21,1
2203	Bières de malt.	3 197,2	4,3	2 146,5	3,4	49,0



2402	Cigares cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	3 026,1	4,1	2 358,0	3,7	28,3
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs.	1 347,9	1,8	301,7	0,5	346,8
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés	1 153,1	1,5	1 594,1	2,5	-27,7
2617	Autres minerais et leurs concentrés.	1 010,0	1,4	69,7	0,1	1 349,0
9404	Sommiers; articles de literie et articles similaires	782,3	1,0	104,5	0,2	648,7
2611	Minerais de tungstène et leurs concentrés	766,9	1,0	2 006,5	3,2	- 61,8
TOTAL PRINCIPAUX PRODUITS		71 995,5	96,4	48 280,1	76,3	49,1
AUTRES PRODUITS		2 662,5	3,6	14 975,8	23,7	-82,2
TOTAL		74 658,1	100,0	63 256,0	100,0	18,0

Source :Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire

II.3. Statistiques des importations

II.3.1. Importations par régimes douaniers

Les importations du quatrième trimestre 2020 s'élèvent à 420 487,1 millions BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Bu-

rundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au quatrième trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

Type de flux		Régime	Nom du régime	T4_2020	T4_2019	Variation
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4. Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	223 767,7	181 738,0	23,1
		4100		5 940,0	9 188,7	-35,4
		4200		-	92,0	-100,0
		4300		-	-	0,0
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	11 409,3	8 495,0	34,3
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				241 117,0	199 513,7	20,9
REGIMES ECONOMIQUES	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	1 784,7	2 430,0	-26,6
		5300	Entrée en zone franche	57,0	209,4	-72,8
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	1 389,6	55,7	2394,5
	IM7: Régime de mise en entrepôt	7000	Entrée en entrepôt privé	-	599,2	-100,0
		7100	Entrée en entrepôt public	667,6	325,3	105,2
		7300	entrée en entrepôt spécial (carburant)	-	211,2	-100,0
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	175 471,3	174 598,1	0,5
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				179 370,1	178 428,9	0,5
TOTAL DES IMPORTATIONS				420 487,1	377 942,6	11,3

Source :Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire



II.3.2. Principaux produits d'importation

II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le Tarif Extérieur Commun de la CAE à 4 positions, représentent au moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2019. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

✓ **Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi**

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 16 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au quatrième trimestre 2020 et représentent 49,9% de la valeur globale des importations.

Les produits pétroliers dominent les importations à hauteur de 12,0%, suivi des médicaments (6,1%) et des voitures de tourisme qui ont 5,2% de la valeur globale des importations du Burundi au cours de la période concernée.

Comparativement à la même période en 2019, il ressort que :

- La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 11,3%, passant de 377 942,6 millions de BIF en 2019 à 420 487,1 Millions de BIF en 2020
- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison mais avec

une diminution de 41,8% entre les deux périodes en comparaison ;

- Le ciment importé est passé de la 2ème place en 2019 à la 5ème place en 2020, avec une diminution de 33,1% de la valeur du ciment importé entre les deux périodes ;
- Les engrais minéraux passe de la 7ème place à la 4ème place avec une augmentation de 78% de la valeur des importations entre les deux périodes en comparaison ;
- Certains produits ont connu une augmentation très élevée entre les deux périodes ; il s'agit notamment des produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus (365,1 %) ; des instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire visuels (165,4 %) ; des engrais minéraux ou chimiques phosphatés (78,0%) et les Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.(63,9%) ;
- D'autre part, il y a des produits dont la valeur de leurs importations a beaucoup diminué. On peut citer à titre d'exemple les Produits pétroliers (-41,8 %) ;le ciment (-33,1%) et les Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus (-31,5%).

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au quatrième trimestre 2020 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2019.



Tableau 4 : Importations des produits sensibles au quatrième trimestre 2020(en millions BIF)

SH4	Nom du produit	T4_2020		T4_2019		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1701	Sucres	8 714,4	29,5	5 317,1	25,7	63,9
1006	Riz.	5 998,7	20,3	3 840,1	18,6	56,2
6309	Articles de friperie	4 979,6	16,9	6 793,5	32,8	-26,7
1005	Maïs.	2 481,3	8,4	2 167,5	10,5	14,5
1101	Farine de froment (blé) ou de méteil	2 270,8	7,7	10,4	0,1	21 822,8
1102	Farine de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	1 842,7	6,2	954,6	4,6	93,0
8506	Piles et batteries de piles électriques.	1 725,6	5,8	1 045,4	5,1	65,1
5212	Autres tissus de coton.	1 154,0	3,9	16,5	0,1	6 896,4
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	189,5	0,6	309,9	1,5	- 38,9
0406	Fromages et caillebotte.	64,3	0,2	81,1	0,4	- 20,7
2402	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	54,5	0,2	26,8	0,1	102,9
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	23,7	0,1	47,6	0,2	- 50,3
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	8,9	0,0	-	-	
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	8,2	0,0	30,8	0,1	- 73,3
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² .	8,1	0,0	5,6	0,0	44,9
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	6,9	0,0	9,2	0,0	-24,3
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ² .	2,4	0,0	-	-	
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m ² .	1,1	0,0	5,6	0,0	-80,8
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements.	0,5	0,0	2,7	0,0	-79,9
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	0,4	0,0	0,7	0,0	-42,9
Grand Total		29 535,7	100	20 685,9	100,0	42,8

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et base complémentaire



Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 42,8% entre les deux périodes en comparaison, passant de 20 685,9 millions BIF en 2019 à 29 535,7 millions BIF en 2020.

Le sucre, le riz, les articles de friperie et les maïs occupent les quatre premières positions avec respectivement 29,5% ; 20,3% 16,9 % et 8,4% de la valeur globale des importations des produits sensibles. La farine de blé et la farine d'autres céréales sont à la 5^{ème} et 6^{ème} position avec des taux respectifs de

7,7% et 6,2 %. Ces 6 premiers produits sensibles importés au cours du 4^{ème} trimestre 2020 totalisent à eux seuls 89,0% de la valeur totale des importations des produits sensibles pendant la période ci haut indiquée.

Bien que les articles de friperies sont classées à la 3^{ème} position, la valeur de leurs importations a connu une diminution de 26,7% entre la quatrième trimestre de 2019 et et celle de 2020.

II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2020-2021 prévoit, en ses articles 50; 51 ; 54 ; 59 ; 84 ; 88 et 89, un système de taxation spécifique pour certains produits comme, une taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazéifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et

l'achat des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.

Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au quatrième trimestre (en millions de BIF)

Nom du produit	T4_2020		T4_2019		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits Pétroliers	46 397,5	60,7	83 573,3	73,2	-44,5%
Véhicules agés de 10 ans et plus	8 838,9	11,6	3 624,2	3,2	143,9%
Sucre	8 714,4	11,4	5 317,1	4,7	63,9%
Tissus en coton	6 145,0	8,0	16 793,0	14,7	-63,4%
Cigarettes	56,4	0,1	84,0	0,1	-32,9%
Alcool et liqueurs	2 382,6	3,1	1 305,1	1,1	82,6%
Bière	2 089,5	2,7	1 484,2	1,3	40,8%
Vins et spiritueux	834,4	1,1	690,3	0,6	20,9%
Sachets en plastique	449,9	0,6	273,7	0,2	64,4%
Autres boissons non alcoolisées	405,8	0,5	282,8	0,2	43,5%
Lait liquide importé	23,7	0,0	47,6	0,0	-50,2%
Jus de fruit	133,0	0,2	379,1	0,3	-64,9%
Eaux minérales	16,8	0,0	298,2	0,3	-94,4%
Total	76 487,9	100,0	114 153	100,0%	-33,0%

Source : Base de données du système Asycuda World et base complémentaire

La valeur globale des importations des produits soumis à une taxation spécifique a connu une diminution de 33,0% au quatrième trimestre 2020 par rapport à 2019. Cette variation diffère d'un produit à l'autre. En effet, la valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a augmenté sensiblement entre

les deux périodes. Il s'agit des véhicules agés de 10 ans et plus (143,8%) et des alcools et liqueurs (82,6%).

D'autre part, la valeur des importations des eaux minérales, des jus de fruits, des tissus en coton et du lait liquide importé ont connu une diminution respective de 94,4% ; 64 ; 9 % ; 63,4% et 50,2% entre les deux périodes.



II.4. Marché extérieur d'écoulement

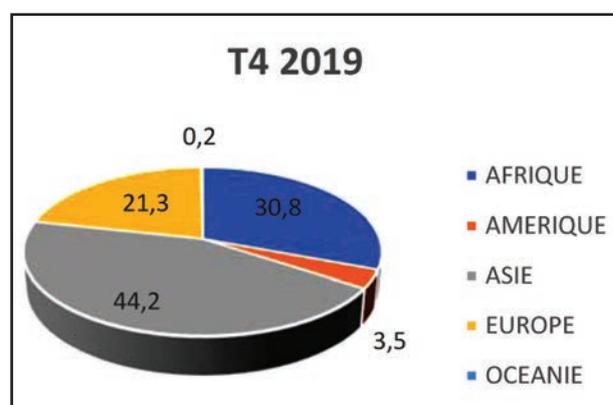
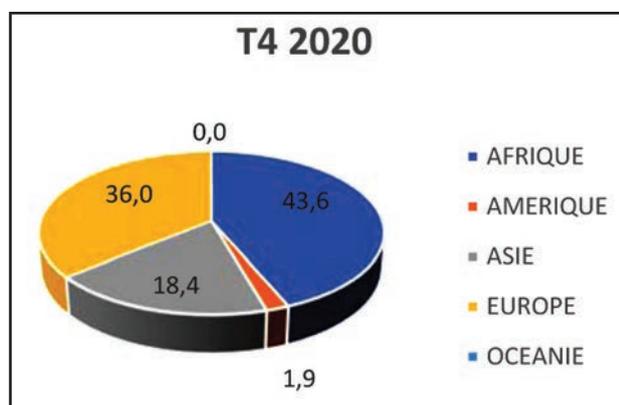
II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 40% des produits domestiques sont vendus en Afrique**

Au cours du trimestre sous analyse, les produits du pays sont principalement écoulés sur le marché africain, européen et asiatique qui consomment respectivement 43,6% ; 36,0% et 18,4%. L'amérique et l'Océanie viennent en dernière position avec 1,9% et 0,0% comme la montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Exportations par continent au quatrième trimestre 2020 et 2019



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 18,8%. Les exportations vers l'Afrique et l'Europe ont augmenté respectivement de 67,3% ;

99,2% tandis que celles de l'Asie, l'Amérique et de l'Océanie ont diminué de 50,8% ; 37,0% et 83,9% respectivement.

II.4.2. Les principaux pays d'exportation

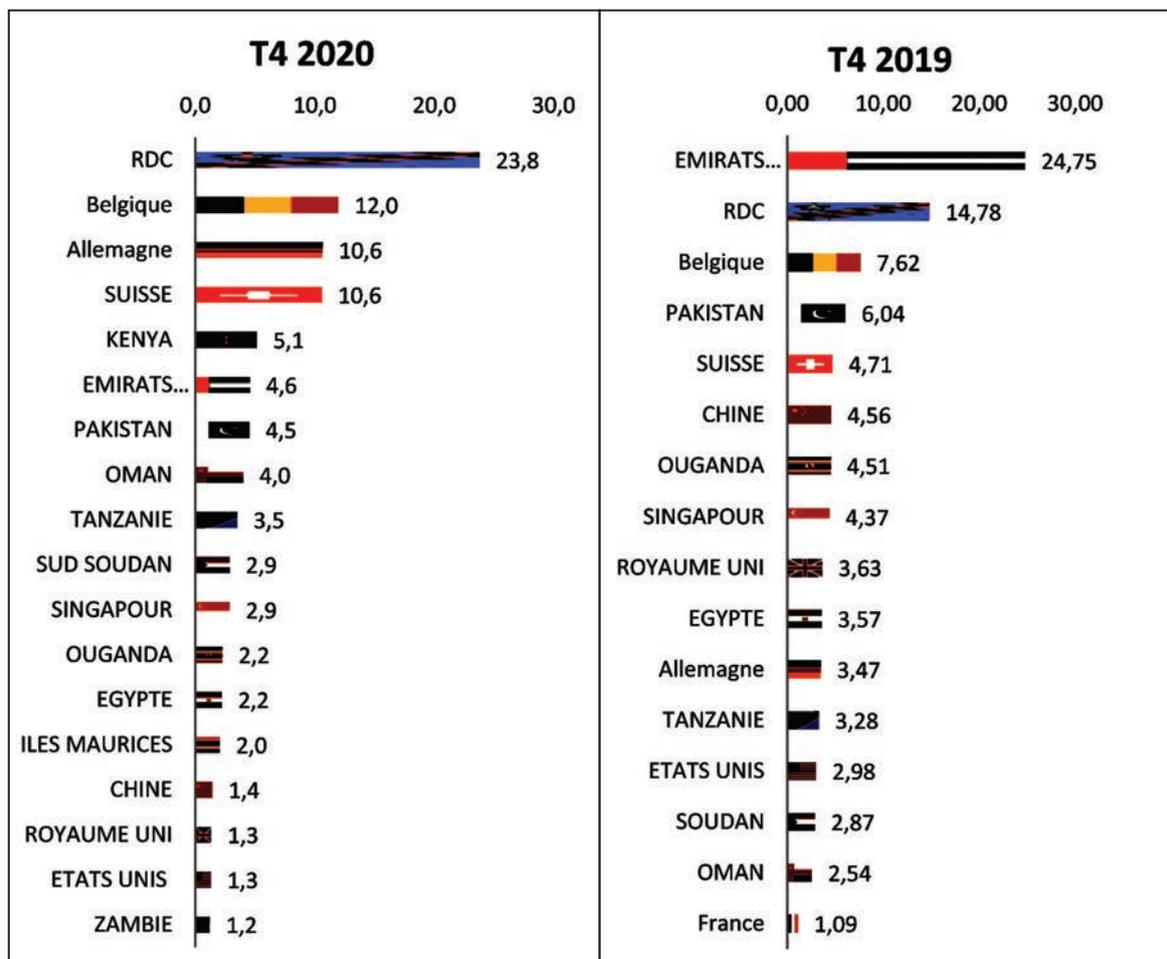
Au cours du quatrième trimestre 2020, quarante pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais dont 18 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

- ✓ **Plus de 23% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers la RDC.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 23,8% constitué des ventes vers la RDC, suivi de la Belgique (12,0%), de l'Allemagne (10,6%), de la Suisse (10,6%) et du Kenya (5,1%) comme le montre le graphique 3.



Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le 4^{ème} trimestre 2020 et 2019



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Les exportations vers les Emirats Arabes Unis, le Pakistan, la Chine ont respectivement diminué de 78,3% ; 11,6% et 63,6% tandis que celles à destination de la RDC, de la Belgique et de la Suisse

ont respectivement augmenté de 90,0% ; 85,3% et 165,0% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2019.

II.5. Marché d'approvisionnement du pays

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

II.5.1 Part des importations du Burundi par continent

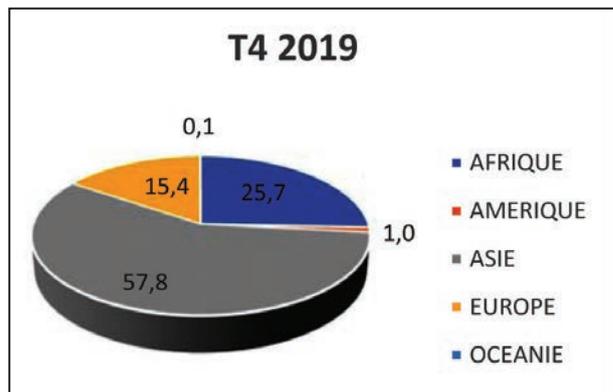
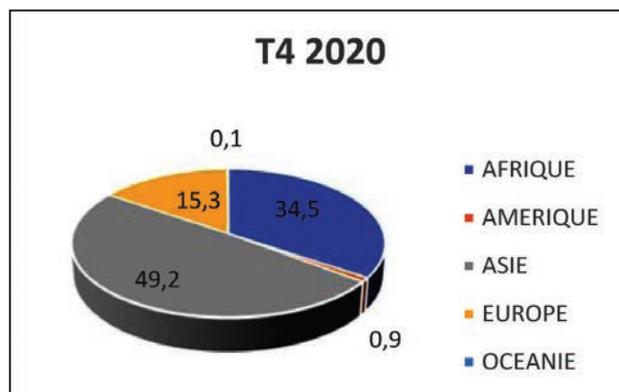
✓ **Presque la moitié des importations du pays viennent de l'Asie.**

L'Asie est le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 49,2% de la valeur totale des biens

importés, suivi de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et enfin de l'Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.



Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays



Source : base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **La structure du marché d'approvisionnement n'a pas changé**

La part des importations du Burundi par continent, au quatrième trimestre 2020, suit la même séquence que celle de la même période de 2019.

Comparativement à la même période de 2019, c'est toujours les importations en provenance de l'Asie qui viennent en première position. Il faut également souligner qu'au cours du trimestre sous analyse les importations ont diminué.

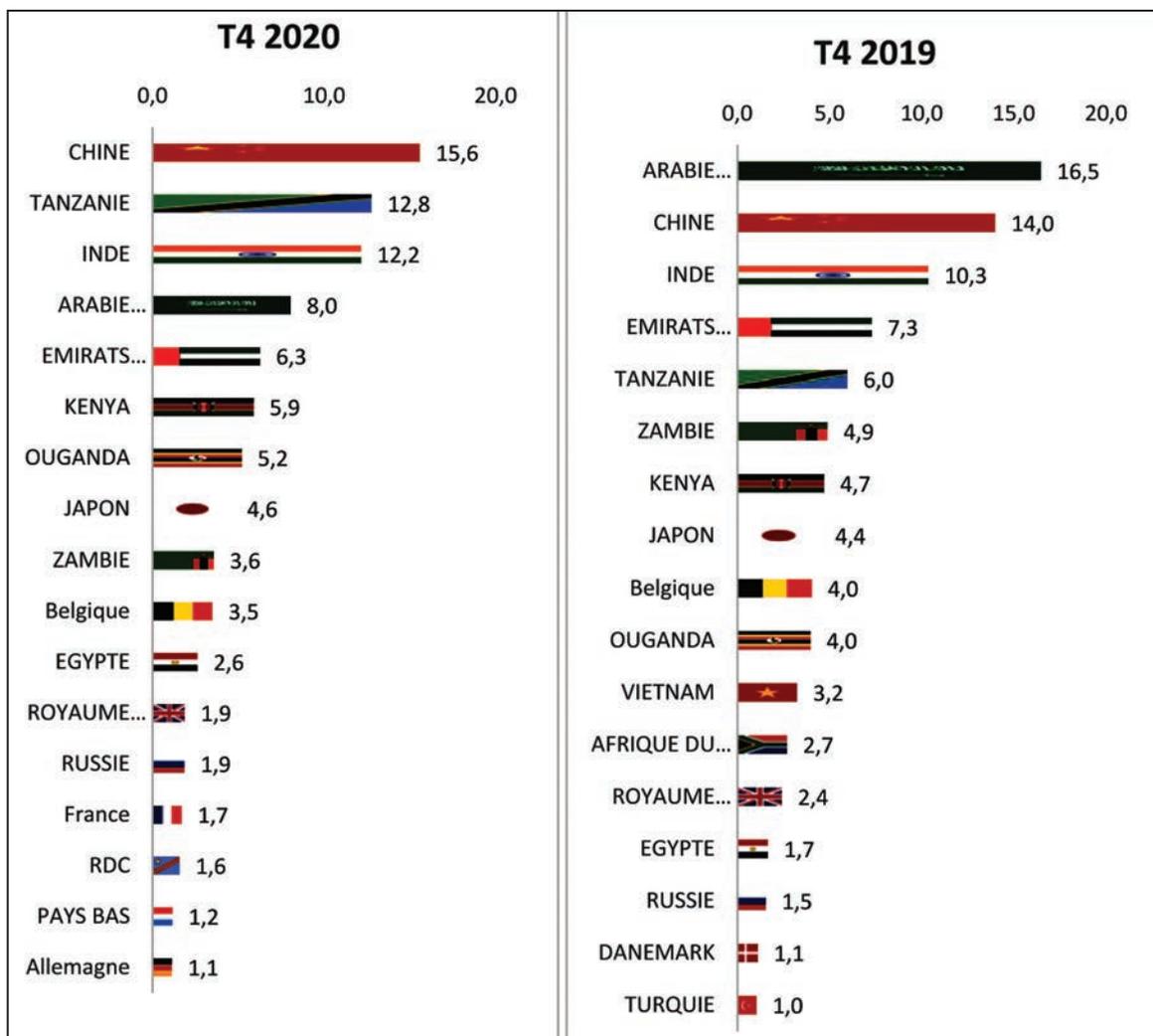
II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 107 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du quatrième trimestre 2020, 18 pays seulement ont pu remplir le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 90,4% de la valeur totale des importations pour la période sous analyse. Au cours du trimestre concerné, parmi les 5 premiers pays

ayant vendu leurs produits au Burundi, 4 sont de l'Asie, à savoir la Chine, l'Inde, l'Arabie Saoudite, et les Emirats Arabes Unis avec 42,5% des importations totales pendant la période sous analyse. Sur le continent africain, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, tous pays de la Communauté des Pays d'Afrique de l'Est viennent en tête avec des parts respectives de 12,8% ; 5,9% et 5,2%. Le graphique 5 donne plus de détails.



Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au quatrième trimestre 2020 vs 2019



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2019, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée presque inchangée.
- Parmi les 18 pays qui remplissent le critère de principal pays fournisseur au quatrième trimestre 2020 ; 14 d'entre eux l'étaient en 2019.
- La Chine et Tanzanie prennent la première et la

deuxième place avec un gain de 1,6 et 6,8 points respectivement.

- Le Vietnam, l'Afrique du Sud, le Danemark, la Turquie et le Rwanda disparaissent de la liste des principaux pays fournisseurs du Burundi au quatrième trimestre ;
- Sur 90,4% des importations fournies par les principaux pays fournisseurs au quatrième trimestre 2020, les pays africains ont contribué à 32,6% seulement dont 23,8% en provenance des pays de la CAE.



CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun

et union économique et monétaire. Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC. Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

III.1.1 Echanges avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

III.1.1. Les exportations vers la CAE

✓ **10,9% des produits locaux sont vendus dans la Communauté d'Afrique de l'Est.**

Les exportations du Burundi vers la CAE au quat-

rième trimestre 2020 s'élèvent à 8 131,3 millions BIF représentant 10,9% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Le Kenya vient en tête avec 47,1%, suivi de la Tanzanie et de l'Ouganda respectivement avec 32,3% et 20,6% des ventes. Pour la période sous analyse, aucun produit n'est exporté vers le Rwanda comme le montre le tableau suivant.

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	3 833,9	47,1	93,0	1,8	4022,0
UGANDA	1 675,0	20,6	2 855,7	56,1	-41,3
TANZANIE	2 622,5	32,3	63,9	1,3	4004,5
RWANDA	-	0,0	2 073,6	40,8	-100,0
TOTAL CAE	8 131,3	10,9	5 086,2	8,0	59,9
RESTE DU MONDE	66 526,8	89,1	58 169,8	92,0	14,4
TOTAL	74 658,1	100,0	63 256,0	100,0	18,0

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont augmenté de 59,9%.**

Comparativement à la même période de 2019, les

exportations vers cette Communauté ont augmenté de 59,9% passant de 5 086,2 millions BIF à 8 131,3 millions de BIF.

III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

✓ **24 % des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations en provenance de la CAE, au

cours du quatrième trimestre 2020 s'élèvent à 100 860,4 millions de BIF contre 67 603,1 millions de BIF pour la même période de 2019, soit une augmentation de 49,2%. C'est la Tanzanie qui vient



en tête avec 53,2%, suivie du Kenya, de l'Ouganda avec des taux respectifs de 24,0% et 21,6% de la valeur des importations en provenance de la Com-

munauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 0,6%.

Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE (million de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	24 767,2	24,6	20 507,9	30,3	20,8
OUGANDA	21 821,4	21,6	17 276,4	25,6	26,3
RWANDA	645,9	0,6	3 836,8	5,7	-83,2
TANZANIE	53 625,8	53,2	25 982,0	38,4	106,4
TOTAL CAE	100 860,4	24,0	67 603,1	15,5	49,2
RESTE DU MONDE	319 626,7	76,0	368 602,6	84,5	-13,3
TOTAL	420 487,1	100,0	436 205,7	100,0	-3,6

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Il importe de signaler qu'à l'exception du Rwanda, les importations en provenance des tous les autres pays de la CAE, sauf le Sud Soudan qui n'a pas exporté au Burundi,

ont augmenté pour les deux périodes en comparaison comme le montre le tableau 7 ci-haut.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Connu sous l'acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée,

l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

✓ Plus de 39,9% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA

Au cours du quatrième trimestre 2020, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue à 29 823,0 millions BIF, soit 39,9% du total des

exportations. La RDC détient 59,6% de la valeur globale des exportations des produits locaux du Burundi vers cette Communauté. Elle est suivie par le Kenya, le Soudan, l'Ouganda, l'Égypte et les Iles Maurice avec respectivement 12,9% ; 7,1% ; 5,6% ; 5,5% et 5,1% comme le montre le tableau 8 ci-bas.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au 4^{ème} trimestre 2020 et 2019 (millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	1 645,8	5,5	2 258,3	13,1	-27,1
Ethiopie	5,9	0,0	-	0,0	
Kenya	3 833,9	12,9	93,0	0,5	4 022,0
Maurice	1 521,1	5,1	81,8	0,5	1 760,6
Ouganda	1 675,0	5,6	2 855,7	16,6	-41,3
RDC	17 762,3	59,6	9 349,0	54,3	90,0
Seychelles	334,2	1,1	214,3	1,2	55,9



Soudan	2 131,9	7,1	1 812,6	10,5	17,6
Swaziland	13,0	0,0	-	0,0	
Zambie	898,7	3,0	545,4	3,2	64,8
Zimbabwe	1,3	0,0	-	0,0	
TOTAL COMESA	29 823,0	39,9	17 210,0	27,2	73,3
RESTE DU MONDE	44 835,0	60,1	-	0,0	
TOTAL	74 658,1	100,0	63 256,0	100,0	18,0

Source: Base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Augmentation de 73,3 % des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2019, les

exportations vers la Communauté ont augmenté de 73,3%, passant de 17 210,0 millions BIF à 29 823,0 millions BIF.

III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **Les importations du Burundi en provenance du COMESA représentent 20,3% du total des importations du pays.**

Les importations en provenance du COMESA représentent 20,3% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du quatrième trimestre 2020. Globalement, la valeur des importations en provenance des pays du COMESA ont augmenté de 20,3%.

Les importations en provenance de cette Communauté sont dominées par les produits originaires du Kenya (29,0%), de l'Ouganda (25,5%), de la Zambie (17,6%) et de l'Egypte (12,9%). Globalement les importations en provenance des pays de cette Communauté ont connu une augmentation à l'exception de la Zambie, du Rwanda et les Iles Maurices comparativement à la même période de 2019 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA (millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	10 978,7	12,9	7 203,8	10,1	52,4
Ethiopie	482,6	0,6	112,9	0,2	327,5
Kenya	24 767,2	29,0	20 507,9	28,9	20,8
Madagascar	43,4	0,1	-	0,0	
Malawi	4 419,1	5,2	3,1	0,0	144 099,4
Maurice	38,4	0,0	39,5	0,1	-2,7
Ouganda	21 821,4	25,5	17 276,4	24,3	26,3
RDC	6 571,5	7,7	621,3	0,9	957,7
Seychelles	-	-	-	0,0	
Rwanda	645,9	0,8	3 836,8	5,4	-83,2
Soudan	431,8	0,5	0,3	0,0	164 028,0
Swaziland	150,3	0,2	85,3	0,1	76,3
Zambie	15 012,4	17,6	21 288,7	30,0	-29,5
Zimbabwe	49,3	0,1	7,8	0,0	535,1
TOTAL COMESA	85 412,2	20,3	70 983,7	16,3	20,3
RESTE DU MONDE	335 074,9	79,7	365 222,0	83,7	-8,3
TOTAL	420 487,1	100,0	436 205,7	100,0	-3,6

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire



III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.

III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

- ✓ **Les pays membres de la CEPGL consomment 23,8% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les exporta-

tions vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 17 762,3 millions de BIF, soit 23,8% du total des exportations des produits locaux et sont à 100,0% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers la RDC ont augmenté de 90,0% tandis qu'aucun produit n'a été exporté vers le Rwanda au cours de la période. Par rapport à 2019, les exportations des produits burundais vers les pays de la CEPGL ont augmenté globalement de 88,7%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays membres de la CEPGL (million de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	17 762,3	100,0	9 349,0	99,3	90,0
RWANDA	-	0,0	63,9	0,7	-100,0
TOTAL CEPGL	17 762,3	23,8	9 412,9	14,9	88,7
RESTE DU MONDE	56 895,8	76,2	53 843,0	85,1	5,7
TOTAL	74 658,1	100,0	63 256,0	100,0	18,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

- ✓ **Le Burundi importe peu de la CEPGL**

Au cours du quatrième trimestre 2020, les importations du Burundi en provenance de la CEPGL représentent 1,7% de la valeur totale des importations. Les

importations en provenance de la RDC représentent 91,1% tandis que celles en provenance du Rwanda sont à 8,9% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	6 571,6	91,1	621,3	13,9	957,7
RWANDA	645,9	8,9	3 836,8	86,1	-83,2
TOTAL CEPGL	7 217,6	1,7	4 458,1	1,0	61,9
RESTE DU MONDE	413 269,5	98,3	431 747,6	99,0	-4,3
TOTAL	420 487,1	100,0	436 205,7	100,0	-3,6

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à 2019, les importations des produits originaires de la CEPGL ont augmenté de 61,9% due

essentiellement à l'augmentation des importations en provenance de la RDC.

III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le

Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.



III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

✓ Le Burundi exporte peu vers les pays membres de la CEEAC

Les produits exportés vers la CEEAC représentent

23,8% de la valeur totale des exportations au quatrième trimestre 2020. Les exportations vers la Communauté sont dirigées en grande partie vers la RDC.

Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	17 762,3	100,0	9 349,0	99,3	90,0
RWANDA	-	0,0	63,9	0,7	-100,0
TOTAL CEEAC	17 762,3	23,8	9 412,9	14,9	88,7
RESTE DU MONDE	56 895,8	76,2	53 843,0	85,1	5,7
TOTAL	74 658,1	100,0	63 256,0	100,0	18,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à la même période de 2019, les exportations vers la Communauté ont augmenté de 88,7%. Les exportations vers le RDC ont augmenté de 90%

tandis que celles du Rwanda ont diminué de 100% comme le montre le tableau ci haut.

III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,7% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du quatrième trimestre 2020. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a

importé essentiellement les produits originaires du Rwanda, de la RDC et du Gabon. La RDC a fourni, elle seule, 90,7% du total des importations des produits originaires de cette Communauté.

Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC (en millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	3,1	0,0	33,4	0,6	-90,7
Centrafrique	1,9	0,0	-	0,0	
Gabon	25,1	0,3	840,1	15,8	-97,0
RDC	6 571,6	90,7	621,3	11,7	957,7
Rwanda	645,9	8,9	3 836,8	72,0	-83,2
TOTAL CEEAC	7 247,7	1,7	5 331,5	1,2	35,9
RESTE DU MONDE	413 239,4	98,3	430 874,2	98,8	-4,1
TOTAL	420 487,1	100,0	436 205,7	100,0	-3,6

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

En comparaison avec le quatrième trimestre de 2019, les importations à partir de la CEEAC ont augmenté de 35,9%. Les produits originaires de

la RDC ont augmenté de 957,7% tandis que ceux originaires du Rwanda ont diminué de 83,2%.



III.1.5. Echanges du pays avec l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-sept États membres . Ces Etats membres sont: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Cro-

atie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation.

III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

- ✓ **Plus de 23% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.**

Au cours du quatrième trimestre 2020, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représentent 23,4% des exportations du pays et sont es-

sentiellement acheminés vers 2 pays seulement. L'Allemagne et la Belgique ont pris à elles seules 96,6% de la valeur totale des exportations envoyées aux pays membres de l'Union Européenne pendant la période sous analyse.

Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE (en millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	7 936,9	45,4	2 194,8	27,1	261,6
Belgique	8 934,1	51,2	4 821,7	59,6	85,3
Danemark	0,7	0,0	16,4	0,2	-95,5
France	189,1	1,1	687,3	8,5	-72,5
Italie	404,5	2,3	366,2	4,5	10,5
TOTAL UE	17 465,3	23,4	8 086,4	12,8	116,0
RESTE DU MONDE	56 202,5	75,3	55 169,5	87,2	1,9
TOTAL	74 658,1	100,0	63 256,0	100,0	18,0

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers les pays membres de l'UE ont augmenté de 116,0%. Cinq pays seulement de

l'Union Européenne ont acheté les produits burundais au cours du trimestre concerné.

III.1.5.2. Importations des biens en provenance de l'UE

- ✓ **Plus de 10% des importations du pays proviennent de l'UE**

Les biens importés de l'UE représentent seulement 10,7% de la valeur totale des importations au cours du quatrième trimestre 2020. Les importations en

provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Belgique (27,7%), de la France (13,4%) , du Pays Bas (9,1%) et de l'Allemagne (8,9%) du total des importations en provenance de cette Communauté.



Tableau 15 : Importations en provenance des pays membres de l'UE(en millions de BIF)

PAYS	T4 2020		T4 2019		Variation
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	4 694,4	8,9	4 320,7	7,9	8,6
Autriche	196,0	0,4	1,3	0,0	14 633,9
Belgique	14 667,0	27,7	17 605,3	32,1	- 16,7
Bulgarie	7,9	0,0	106,9	0,2	- 92,6
Croatie	22,6	0,0	-	0,0	
Danemark	2 853,7	5,4	4 818,7	8,8	- 40,8
Espagne	174,0	0,3	1 408,8	2,6	- 87,6
France	7 095,2	13,4	4 073,0	7,4	74,2
Hongrie	351,2	0,7	437,8	0,8	- 19,8
Irlande	20,9	0,0	-	0,0	
Italie	2 906,8	5,5	3 662,8	6,7	- 20,6
Lettonie	1,6	0,0	1 292,5	2,4	- 99,9
Lituanie	2 877,9	5,4	77,5	0,1	3 611,4
Luxembourg	2,9	0,0	22,1	0,0	- 87,1
Malte	758,4	1,4	-	0,0	
Pays-Bas	4 844,9	9,1	4 249,4	7,7	14,0
Pologne	165,7	0,3	1 575,1	2,9	- 89,5
Portugal	2 421,3	4,6	0,5	0,0	528 593,4
République tchèque	27,6	0,1	1,3	0,0	1 997,2
Roumanie	475,7	0,9	320,1	0,6	48,6
Suède	574,8	1,1	384,4	0,7	49,5
TOTAL UE	45 140,6	10,7	44 358,3	10,2	1,8
RESTE DU MONDE	375 346,6	89,3	391 847,4	89,8	- 4,2
TOTAL	420 487,1	100,0	436 205,7	100,0	- 3,6

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Les importations en provenance de l'Union Européenne ont augmenté de 1,8% seulement entre les deux périodes en comparaison.

III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU)

et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.



III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) pour cette fin. Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant

les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables.

Le tableau suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits exonérés à la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 16 montre seulement les produits dont le poids dans la valeur des biens exonérés aux investisseurs a atteint 1%.

Tableau 16: Valeur des biens exonérés au profit des investisseurs au quatrième trimestre 2020 (en millions BIF)

HS4	HS_DESCRIPTION	Valeur T4_2020	Part en %
1001	Froment (blé) et méteil.	5 633,1	14,2
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	4 660,8	11,7
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	4 642,3	11,7
2523	Ciment	3 201,0	8,0
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	2 692,6	6,8
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	1 622,0	4,1
5212	Autres tissus de coton.	1 602,6	4,0
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	1 531,7	3,9
8704	Véhicules automobiles pour le transport des marchandises	1 451,5	3,6
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés.	1 433,9	3,6
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, « cartes intelligentes » et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, même enregistrés,	1 032,9	2,6
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course.	877,7	2,2
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données	845,0	2,1
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.	771,6	1,9
6305	Sacs et sachets d'emballage.	550,3	1,4
8429	Boueurs (bulldozers), boueurs biaes (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés.	392,6	1,0
PRINCIPAUX PRODUITS EXONERES		32 941,8	82,8
AUTRES		6 840,3	17,2
TOTAL EXONERATIONS FAITS AUX AUX INVESTISSEURS		39 782,1	100,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



La valeur des biens importés exonérés aux investisseurs au quatrième trimestre 2020 s'évalue à 39 782,1 millions BIF. Les principaux produits exonérés aux investisseurs totalisent 32 941,8 millions BIF, soit 82,8% du total de la valeur des biens ex-

onérés à cette catégorie de bénéficiaire au trimestre 2020. Le blé a été le bien le plus exonéré pendant la période sous analyse, suivi des matériaux de construction et du ciment.

III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant des barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination. L'autre avantage du Territoire Douanier Unique est le suivi électronique des marchandises en transit jusqu'à la destination finale.

Le système douanier du Burundi compte 5 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international

- TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :

- SCTKE : pour les produits d'origine kenyenne;
- SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
- SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
- TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 17 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 5 postes d'entrée au quatrième trimestre de 2020 et 2019.

Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au quatrième trimestre 2020 (en millions BIF)

POSTE D'ENTREE	T4_2020		T4_2019		VARIATION EN %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
SCTKE	24 476,8	5,8	26 736,1	6,1	-8,5
SCTRW	771,3	0,2	9 069,2	2,1	-91,5
SCTUG	24 549,1	5,8	20 653,8	4,7	18,9
TZDL	241 893,7	57,5	269 882,8	61,9	-10,4
TZSCT	42 415,0	10,1	30 057,4	6,9	41,1
TOTAL TDU	334 106,0	79,5	356 399,4	81,7	-6,3
NON TDU	86 381,2	20,5	79 806,3	18,3	8,2
TOTAL IMPORT	420 487,1	100,0	436 205,7	100,0	-3,6

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours du quatrième trimestre 2020, les importations faites dans le cadre du TDU représentent 79,5% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a diminué de 6,3 % par rapport à la même période de 2019. De plus, les importations des produits d'origine rwandaise effectuées dans le cadre du TDU ont connu une diminution de 91,5% tandis que celles

d'origine kenyane ont chuté de 8,5%.. Quant aux importations internationales passant par le port de Dar -es salaam, elles ont connu un recul de 10,4% de la valeur de leurs importations entre les deux périodes. Par contre, les importations des produits originaires de la Tanzanie et de l'Ouganda ont tous connu une augmentation avec des taux respectifs de 41,1% et 18,9%.



III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015.

Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal. La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement

la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 19 Opérateurs Economiques ont le statut d'OEA, dont 9 agences en douane et 10 entreprises (importateurs/exportateurs).

Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au quatrième trimestre 2020

Statut OEA	Importations		Exportations	
	Déclarations	Valeur	Déclarations	Valeur
OEA	778	72 992 070 830	633	42 450 886 914
NON OEA	12 938	347 495 052 878	2078	40 097 702 299
TOTAL	13 716	420 487 123 708	2711	82 548 589 213
Part OEA en %	5,7	17,36	23,35	51,43

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 13 716 déclarations d'importation faites au quatrième trimestre 2020, il en ressort que 778 sont faites par les OEA, soit 5,7% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 72 772, 07 millions BIF correspondant à 17,36% de la valeur totale des importations du

trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre de ces déclarations s'élèvent 633 sur un total de 2 711, soit 23,35%, correspondant à une valeur de 42 450,89 millions BIF équivalent à 51,43% de la valeur totale des exportations du quatrième trimestre 2020.



CHAPITRE IV AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent quelque fois des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes, des

contribuables peuvent avoir connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation. Pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2020, les nouvelles immatriculations qui ont été enregistrées sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 4^{ème} trimestre 2020

Catégorie	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	4 ^{ème} Trimestre 2020
Personnes Physiques	1 174	1 373	982	3 529
Personnes Morales	541	688	600	1 829
Total	1 715	2 061	1 582	5 358

Source : OBR

L'immatriculation concerne les personnes physiques et les personnes morales. Au cours du 4^{ème} trimestre, 5 358

contribuables ont été immatriculés. Parmi ceux-ci, 2 932 contribuables sont assujettis aux impôts et taxes.

Tableau 20: Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes

	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	4 ^{ème} Trimestre 2020
Assujettis aux Impôts et taxes	741	1 251	941	2 933

IV.2. Immatriculations des véhicules

A côté de l'immatriculation des contribuables, la Direction en charge de l'immatriculation s'occupe également des différentes opérations liées aux engins, entre autres les nouvelles immatriculations par l'octroi des plaques et

cartes roses, les transferts, les changements d'usage et les mises hors usage. Pour le 4^{ème} trimestre 2020, les nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au 4^{ème} trimestre 2020

Type d'engin	Octobre	Novembre	Décembre	Total T4_2020	Part
BUS	3	5	8	16	0,38%
CAMION	74	111	83	268	6,40%
CAMIONNETTE	56	43	36	135	3,23%
JEEP	110	163	125	398	9,51%
ENGIN DE CHANTIER	3	6	7	16	0,38%
MACHINE AGRICOLE			1	1	0,02%
TRACTEUR	2		-	2	0,05%
TRAILER	30	33	15	78	1,86%
MINIBUS	14	18	23	55	1,31%
MOTO	654	670	627	1 951	46,61%
MOTO TRICYCLE	63	17	21	101	2,41%
VOITURE	361	370	434	1 165	27,83%
TOTAL	1 370	1 436	1 380	4 186	100,00%

Source : Base de données extraites dans VRMS



Les données contenues dans ce tableau montrent que ce sont les motos qui sont immatriculées en grande quantité,

suivi des voitures, des jeeps et des camions dans les proportions respectives de 46,6% ; 27,8% ;9,5% et 6,4%.

IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte des recettes fiscales et non fiscales sur tout le territoire national. Dans les lignes qui suivent, nous présentons l'état des lieux de la collecte de ces

recettes au cours du quatrième trimestre 2020. Celles-ci ont été collectées par des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

IV.3.1. Performance dans la collecte des recettes

La collecte des recettes pour le 4^{ème} trimestre 2020 a été performante. L'indice de performance est de 104,50%. Pour les départements opérationnels, la performance de la collecte est de l'ordre de 96,77% et 114,59% respectivement pour le Commissariat des Taxes Internes

et le Commissariat des Douanes et Accises. Les recettes qui ont été collectées par l'OBR ainsi que la performance sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 22: Performance de la collecte des recettes au 4^{ème} trimestre (En milliards BIF)

	Départements	oct-20	nov-20	déc-20	4 ^{ème} Trimestre 2020
Réalizations	CTI	49,63	41,54	54,98	146,15
	CDA	42,85	42,56	47,15	132,56
	Total	92,49	84,11	102,13	278,73
Prévisions	CTI	59,22	42,54	49,27	151,03
	CDA	38,41	38,25	39,03	115,69
	Total	97,63	80,79	88,30	266,72
Performance	CTI	83,82%	97,65%	111,58%	96,77%
	CDA	111,56%	111,28%	120,81%	114,59%
	Total	94,73%	104,10%	115,66%	104,50%

Source :OBR

IV.3.2. Croissance de la collecte des recettes

Comparativement à la collecte des recettes de 2019, pour la même période, les recettes du 4^{ème} trimestre ont connu une croissance de 6,75%.

Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au 4^{ème} trimestre 2020 (en milliards BIF)

		Octobre (Montant en Milliard BIF)	Novembre (Montant en Milliard BIF)	Décembre (Montant en Milliards BIF)	4 ^{ème} Trimestre
Collecte de 2019	CTI	59,42	40,87	47,71	148,00
	CDA	36,72	37,25	39,12	113,09
	Total	96,14	78,12	86,83	261,10
Collecte de 2020	CTI	49,63	41,54	54,98	146,15
	CDA	42,85	42,56	47,15	132,56
	Total	92,49	84,10	102,13	278,73
Croissance	CTI	-16,47%	1,64%	15,23%	-1,25%
	CDA	16,69%	14,27%	20,54%	17,22%
	Total	-3,80%	7,66%	17,62%	6,75%

Source : OBR



ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au quatrième trimestre (En millions de BIF)

HS4	HS_DESCRIPTION	T4_2020			T4_2019			Variation en %
		VALEUR	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
2710	Produits pétroliers	50 307,7	12,0	1 ^{er}	86 446,5	19,8	1 ^{er}	-41,8
3004	Médicaments	25 549,2	6,1	2 ^{ème}	20 758,9	4,8	3 ^{ème}	23,1
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	21 877,6	5,2	3 ^{ème}	16 492,3	3,8	4 ^{ème}	32,7
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	20 107,4	4,8	4 ^{ème}	11 299,3	2,6	7 ^{ème}	78,0
2523	Ciment	14 707,5	3,5	5 ^{ème}	21 977,6	5,0	2 ^{ème}	-33,1
1001	Froment (blé) et méteil.	13 102,2	3,1	6 ^{ème}	13 761,6	3,2	5 ^{ème}	-4,8
8704	Véhicules automobiles pour le transport des marchandises	10 993,6	2,6	7 ^{ème}	7 421,6	1,7	11 ^{ème}	48,1
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	8 714,4	2,1	8 ^{ème}	5 317,1	1,2	17 ^{ème}	63,9
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	6 070,2	1,4	9 ^{ème}	8 379,8	1,9	9 ^{ème}	-27,6
1006	Riz.	5 998,7	1,4	10 ^{ème}	3 840,1	0,9	22 ^{ème}	56,2
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires.	5 960,0	1,4	11 ^{ème}	5 671,1	1,3	16 ^{ème}	5,1
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	5 900,9	1,4	12 ^{ème}	7 540,2	1,7	10 ^{ème}	-21,7
6309	Articles de friperie	5 746,1	1,4	13 ^{ème}	6 793,5	1,6	14 ^{ème}	-15,4
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire visuels.	5 217,4	1,2	14 ^{ème}	1 966,0	0,5	42 ^{ème}	165,4
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	4 777,4	1,1	15 ^{ème}	6 973,8	1,6	13 ^{ème}	-31,5
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	4 678,0	1,1	16 ^{ème}	1 005,8	0,2	65 ^{ème}	365,1
TOTAL PRINCIPAUX PRODUITS		209 708,4	49,9		225 645,2	51,7		-7,1
AUTRES		210 778,7	50,1		152 297,4	48,3		38,4
TOTAL DES IMPORTATIONS		420 487,1	100		377 942,6	100		11,3



Annexe 2 : Importations et exportations par produits CTCI 4 à 3 positions

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
74 658,1	100,0			420 487,1	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	940,4	0,2
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,4	0,0
3,8	0,0	012	Autres viandes et abats comestibles	12,5	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	737,6	0,2
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	9,0	0,0
0,4	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	225,6	0,1
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	161,3	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	4,3	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	49,5	0,0
0,4	0,0	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	497,0	0,1
0,0	0,0	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 904,1	0,5
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,3	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	66,0	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	13 102,2	3,1
-	-	042	Riz	5 998,7	1,4
-	-	043	Orge non mondée	-	-
-	-	044	Mais non moulu	2 840,8	0,7
-	-	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	1 298,3	0,3
4 260,3	5,7	046	Semoules	2 282,8	0,5
-	-	047	Autres semoules et farines de céréales	1 843,5	0,4
7,4	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	4 447,2	1,1
25,6	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	1 020,1	0,2
15,7	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	1 223,0	0,3
1 400,0	1,9	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	117,5	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	11,5	0,0
28,9	0,0	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	135,4	0,0
47,4	0,1	061	Sucres, mélasses et miel	8 751,9	2,1
15,1	0,0	062	Sucreries	2 233,4	0,5
35 174,1	47,1	071	Café et succédanés du café	11,2	0,0
-	-	072	Cacao	0,1	0,0
-	-	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	51,7	0,0
8 906,6	11,9	074	Thé et maté	6,7	0,0
0,3	0,0	075	Épices	291,5	0,1
161,4	0,2	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	209,1	0,0
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	305,8	0,1
14,1	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	3 689,7	0,9
28,2	0,0	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	453,8	0,1



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
74 658,1	100,0			420 487,1	100,0
3 926,0	5,3	112	Boissons alcooliques	3 707,1	0,9
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	0,7	0,0
3 026,1	4,1	122	Tabacs manufacturés	3 260,9	0,8
72,0	0,1	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
1,3	0,0	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	83,1	0,0
39,1	0,1	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	0,5	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	3,5	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	9,6	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	0,7	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
-	-	248	Bois simplement travaillés	24,4	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	-	-
-	-	261	Soie	-	-
-	-	263	Coton	1,1	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	0,1	0,0
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	0,8	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	200,9	0,0
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
31,7	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	5 746,4	1,4
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	9,7	0,0
1,0	0,0	273	Pierres, sables et graviers	4 393,0	1,0
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	-	-
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	0,5	0,0
1,7	0,0	278	Autre minéraux bruts	2 720,9	0,6
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	67,2	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
6 441,0	8,6	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
-	-	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	1,7	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	0,2	0,0
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	0,6	0,0
13,7	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	331,4	0,1
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	222,8	0,1



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
74 658,1	100,0			420 487,1	100,0
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	2,1	0,0
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	0,4	0,0
0,2	0,0	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	50 307,7	12,0
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	615,4	0,1
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	89,4	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	51,0	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	10,2	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	0,4	0,0
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	306,4	0,1
21,5	0,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	2 892,4	0,7
0,8	0,0	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	631,7	0,2
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	30,4	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	1 696,0	0,4
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	60,9	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	419,0	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	70,9	0,0
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	87,1	0,0
-	-	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	1 615,8	0,4
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	1 504,8	0,4
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	20,8	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	1,3	0,0
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	739,2	0,2
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	2,1	0,0
0,1	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 389,8	0,6
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	7 895,8	1,9
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	25 612,9	6,1
-	-	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	379,3	0,1
12,5	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 256,0	0,8
180,2	0,2	554	Savons, produits d'entretien et détergents	1 550,4	0,4
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	20 239,7	4,8
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	696,0	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	14,8	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	270,7	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	1 227,7	0,3
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	1 089,5	0,3
-	-	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
74 658,1	100,0			420 487,1	100,0
0,9	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	837,5	0,2
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	990,4	0,2
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	106,4	0,0
-	-	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	1 668,6	0,4
21,1	0,0	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	262,4	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	162,8	0,0
2,1	0,0	597	Additifs pour huiles minérales	103,9	0,0
3,9	0,0	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	3 567,4	0,8
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	-	-
343,9	0,5	611	Cuirs et peaux préparés	-	-
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	3,4	0,0
-	-	613	Pelleteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	6,8	0,0
11,0	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	4 032,9	1,0
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	986,2	0,2
-	-	633	Ouvrages en liège	-	-
0,1	0,0	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	726,4	0,2
-	-	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	216,2	0,1
-	-	641	Papiers et cartons	1 349,1	0,3
3,2	0,0	642	Papiers et cartons découpés	2 342,7	0,6
0,1	0,0	651	Fils textiles	250,9	0,1
140,4	0,2	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	5 388,1	1,3
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	248,3	0,1
-	-	654	Autres tissus	6,5	0,0
0,0	0,0	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	5,0	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	40,9	0,0
-	-	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	204,9	0,0
10,4	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	6 330,8	1,5
-	-	659	Revêtements de sols, etc.	252,1	0,1
9,0	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	14 914,2	3,5
4,0	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	3 718,4	0,9
0,6	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	211,3	0,1
13,6	0,0	664	Verre	568,3	0,1
5,3	0,0	665	Ouvrages en verre	2 239,8	0,5
-	-	666	Poterie	338,6	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	-	-
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	26,9	0,0
35,1	0,0	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	10 961,0	2,6
7 707,0	10,3	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	6 101,7	1,5



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
74 658,1	100,0			420 487,1	100,0
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	4 716,1	1,1
1 156,8	1,5	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	5 703,3	1,4
0,5	0,0	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	0,2	0,0
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	601,7	0,1
18,0	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	4 135,3	1,0
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	0,5	0,0
-	-	682	Cuivre	36,5	0,0
-	-	683	Nickel	-	-
3,2	0,0	684	Aluminium	449,5	0,1
-	-	685	Plomb	-	-
0,5	0,0	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	3,0	0,0
4,8	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	2 728,8	0,6
-	-	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	243,8	0,1
2,8	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	768,4	0,2
2,4	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	1 264,7	0,3
-	-	695	Outils à main et outils pour machines	1 269,8	0,3
-	-	696	Coutellerie	217,9	0,1
305,1	0,4	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	968,6	0,2
4,3	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	4 339,8	1,0
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	32,6	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	-	-
-	-	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	929,0	0,2
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	23,6	0,0
1,2	0,0	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	2 934,3	0,7
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	1 346,6	0,3
21,3	0,0	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	281,2	0,1
1,0	0,0	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	150,1	0,0
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	5 222,0	1,2
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	202,3	0,0
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	31,7	0,0
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	337,7	0,1
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	1 404,4	0,3
0,4	0,0	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	2 134,3	0,5
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	43,3	0,0
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	277,4	0,1
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	374,5	0,1
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	74,2	0,0
-	-	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	595,1	0,1



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
74 658,1	100,0			420 487,1	100,0
-	-	742	Pompes pour liquides	1 664,6	0,4
-	-	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 318,7	0,3
31,0	0,0	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	945,2	0,2
0,2	0,0	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	367,1	0,1
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	21,1	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	668,5	0,2
-	-	748	Arbres de transmission	315,9	0,1
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	77,1	0,0
-	-	751	Machines et appareils de bureau	909,8	0,2
4,4	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 396,8	0,8
0,1	0,0	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	381,7	0,1
0,1	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	969,0	0,2
2,9	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	189,7	0,0
1,3	0,0	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	74,9	0,0
4,6	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	4 412,9	1,0
-	-	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	2 972,7	0,7
-	-	772	Appareils pour circuits électriques	3 891,6	0,9
-	-	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	2 943,2	0,7
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	137,8	0,0
0,0	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	951,8	0,2
0,3	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	499,5	0,1
1,0	0,0	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	3 356,3	0,8
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	21 877,6	5,2
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	12 043,8	2,9
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	2 853,5	0,7
-	-	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 883,4	0,7
-	-	785	Motocycles et cycles	4 571,3	1,1
-	-	786	Remorques et semi-remorques	2 135,1	0,5
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	0,2	0,0
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	-	-
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	1 485,9	0,4
-	-	811	Constructions préfabriquées	-	-
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	317,7	0,1
-	-	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	907,5	0,2
856,2	1,1	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	1 782,0	0,4
29,9	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	310,3	0,1
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	84,2	0,0
0,6	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	44,9	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	89,3	0,0
0,0	0,0	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	43,1	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
74 658,1	100,0			420 487,1	100,0
3,1	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	1 692,0	0,4
-	-	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	145,5	0,0
0,8	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	379,4	0,1
0,4	0,0	851	Chaussures	2 443,8	0,6
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	14,2	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	5 811,5	1,4
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	491,7	0,1
0,9	0,0	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	1 693,3	0,4
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	76,0	0,0
0,7	0,0	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	68,7	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	125,2	0,0
-	-	885	Horlogerie	18,4	0,0
-	-	891	Armes et munitions	0,0	0,0
2,7	0,0	892	Imprimés	2 579,6	0,6
18,4	0,0	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	5 622,7	1,3
-	-	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	423,7	0,1
-	-	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	611,8	0,1
0,2	0,0	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	45,1	0,0
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	19,1	0,0
-	-	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	1 297,1	0,3
5,6	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	460,4	0,1
		911	Colis postaux non classés par catégorie		
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie		
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal		
-	-	971	Or, à usage non monétaire		

Equipe de rédaction

Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR
Hon. Audace Niyonzima

Coordination Technique

**Directeur a.i de la Planification
Stratégique et Etudes**
Damas Bakuranimana

Chef de Service Statistique
Damas Bakuranimana

Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette Uwimana
Venuste Nsaberugira

Design

Edine Nsabimana

